

PLANIFIER SA RETRAITE GRÂCE AU 3^e PILIER – UNE GAGEURE AUJOURD’HUI?

A l’heure où l’on parle beaucoup de la diminution des rentes dans le 2^e pilier et du projet «Prévoyance vieillesse 2020» actuellement en discussion au Parlement, il est utile de rappeler que les quinze années de baisse ininterrompue des taux d’intérêt que nous venons de vivre n’en finissent pas d’impacter le 3^e pilier également.

Il s’agit ici d’un pan très important de nos retraites car, si le 2^e pilier représentait fin 2014 un capital de CHF 770 milliards [1], le «poids» du 3^e pilier a et b pouvait, quant à lui, être évalué à plus de CHF 693 milliards au total, répartis à raison de CHF 602 milliards pour l’épargne bancaire et de CHF 91 milliards de réserves mathématiques pour l’assurance-vie individuelle [2].

Baisse du taux technique. Le 1^{er} juillet dernier, la Finma annonçait une énième baisse du taux d’intérêt technique maximum dans l’assurance-vie individuelle, qui est passé, pour les polices à primes périodiques, de 0,75% à 0,25% au 1^{er} janvier 2017. Les compagnies d’assurance-vie auront donc eu six mois pour adapter leurs tarifs à la hausse. Cette décision de la Finma découle de l’art. 121 de l’Ordonnance sur la surveillance des entreprises d’assurances privées, laquelle stipule à son 1^{er} al. que ce «taux garanti» ne peut dépasser 60% de la moyenne roulante sur dix ans du taux d’intérêt de référence. Mais cette fois-ci, la Finma a, selon ses déclarations, appliqué le 2^e al. du même article selon lequel elle peut, dans les cas justifiés, modifier la méthode de calcul du taux d’intérêt maximum. Elle rappelle toutefois qu’elle ne la communique pas au public. Depuis la dernière baisse du 1^{er} janvier 2016 lors de laquelle le taux était déjà passé de 1,25% à 0,75%, celui-ci a donc à nouveau fondu de $\frac{2}{3}$!

Pour rappel, le taux d’intérêt technique est utilisé pour calculer la valeur actuelle des obligations futures d’un assureur-vie comme par exemple le versement d’un capital-décès ou le montant du capital-épargne à l’échéance du contrat. Il

s’applique pendant toute la durée du contrat et ne suit pas l’évolution générale des taux.

L’assurance-vie traditionnelle enregistre une forte baisse. Ces «ajustements» sonnent le glas de l’assurance-vie classique avec garantie de capital car depuis plusieurs années déjà, les polices nouvellement conclues ne permettent plus de récupérer la somme des primes à l’échéance du contrat, hormis dans quelques institutions d’assurance de droit public qui pratiquent encore d’anciens taux techniques. Ceci explique pourquoi l’année 2015 a vu l’assurance-vie individuelle traditionnelle enregistrer une baisse de ses primes de 4,5%, lesquelles ne représentent plus que 13,5% du marché de l’assurance-vie [3].

Face à cette contraction du secteur, les assureurs privés tendent à s’en retirer, ou du moins à réduire sensiblement leur volume d’affaires et à alléger leurs portefeuilles d’assurances-vie. La tendance est encore plus marquée dans le domaine des assurances-vie à prime unique avec intérêt garanti puisque, suite à la décision de la Finma, le taux offert pour ces polices ne pourra désormais pas excéder 0,05%! Mais il est probable que ce taux peu attrayant n’affectera plus le chiffre d’affaires des assureurs-vie dans ce domaine car ils rechignent depuis plusieurs années déjà à conclure ce genre de contrats. On constate en effet que, dans la plupart des compagnies d’assurance-vie privées, il n’est quasiment plus possible aujourd’hui d’obtenir des offres pour ce genre de placement sans risque.

Une prévoyance retraite complémentaire. Seulement voilà, l’assurance-vie dite «mixte» avec capital garanti à long-temps constitué, avec le compte épargne, la base de la prévoyance individuelle et faisait partie du «socle» de la pyramide patrimoniale. Dans ce contexte, l’épargnant n’a plus guère d’autre choix que d’emprunter de nouvelles voies pour se constituer une prévoyance retraite complémentaire, le «best advice» en la matière étant définitivement la séparation du risque et de l’épargne. Ce d’autant plus que les couvertures du risque décès sont devenues très avantageuses depuis une dizaine d’années en raison de l’allongement de l’espérance de vie, qui a eu comme corollaire une baisse de la sinistralité pour les assureurs. De plus, ceux-ci ont modifié leurs stratégies suite à la disparition des marges dans l’assurance-vie à capitalisation et se livrent à une concurrence féroce dans le domaine de l’assurance en cas de décès, communément appelée «risque pur».

Les outils de l’épargne vieillesse. En ce qui concerne la constitution d’une épargne-vieillesse performante, rappe-



JEAN-MARC MORIER,
PLANIFICATEUR FINANCIER
ET SPÉCIALISTE EN
ASSURANCE
AVEC BREVETS FÉDÉRAUX,
FJF FAVRE JURIDIQUE ET
FISCAL SA,
LAUSANNE/VD

lons que les assureurs-vie n'en ont jamais eu le monopole puisqu'il existe depuis longtemps de nombreux outils qui y sont dédiés comme par exemple:

- les fonds de placement stratégiques;
- les fonds de placement immobiliers;
- les ETF (*Exchange Traded Funds*).

Certes, il n'y a pas ici de garantie de capital mais le risque est limité du fait de la diversification des actifs et, surtout, les perspectives de rendement sont bien supérieures à celles d'une assurance-vie à capitalisation. Et si l'on n'est pas disposé à accepter des fluctuations de valeur, les comptes bancaires 3a ainsi que les rachats volontaires dans le 2^{ème} pilier offrent des rendements intéressants grâce aux économies d'impôts qu'ils permettent de réaliser. Enfin, si l'on dispose déjà d'un capital au moment où l'on planifie sa retraite, il peut être utile de se faire conseiller par un professionnel de la gestion financière.

La recherche de sources alternatives de rendement.

Selon une récente étude d'une grande banque, le taux de probabilité de performance positive à 15 ans pour la bourse suisse se monte à 97%. Même si cela devient plus difficile, il n'est cependant pas impossible d'augmenter la diversification et de rechercher des sources alternatives de performance permettant d'obtenir un rendement positif de ses placements. Obligations subordonnées, CAT bonds, actions de petites et moyennes capitalisations, produits structurés et alternatifs, actifs réels, sont à étudier sérieusement et à distiller parcimonieusement dans son portefeuille. Sans ou-

blier la composante essentielle de la détention d'actions: les dividendes! Le tout en tenant évidemment compte de la capacité et de la propension au risque de chacun [4].

Comme on le voit, il est encore possible, malgré les taux zéro, de faire fructifier l'argent destiné à sa retraite, à condi-

«Le taux d'intérêt technique est utilisé pour calculer la valeur actuelle des obligations futures d'un assureur-vie comme par exemple le versement d'un capital-décès ou le montant du capital-épargne à l'échéance du contrat.»

tion d'oublier les modèles du passé et d'utiliser résolument les divers outils financiers modernes qu'offre le marché, en fonction de ses besoins et objectifs personnels. Les fiduciaires ont ici un rôle à jouer dans le conseil de planification et de pérennité. ■

Notes: 1) Source: OFAS 22.11.2016 – Tableaux statistiques généraux SAS – Prévoyance professionnelle. 2) Sources: OFAS 22.11.2016 – Tableaux statistiques généraux SAS – 3^e pilier de la prévoyance. Office fédéral de la statistique 29.9.2016 – Assurances privées. 3) Source: Finma 07.9.2016 – Rapport 2015 sur le marché de l'assurance. 4) L'auteur remercie M. Claude-Alain Ischi pour ses renseignements à ce propos.